

Règlement du circuit VS

- **Participants:** le circuit VS est ouvert à tous les joueurs licenciés dans un club valaisan, classés de R1 à R9.
- **Organisation:** le circuit VS est de la compétence et de la responsabilité de l'Association Régionale Valais Tennis (ARVsT), laquelle est seule apte à juger toute contestation.
- **Les tournois:** treize tournois, dont les championnats valaisans d'hiver et d'été, sont sélectionnés par l'ARVsT pour faire partie du circuit VS.
- Ce calendrier peut être revu et modifié d'année en année afin d'assurer un tournus entre les tournois. Il sera tenu compte dans l'établissement du calendrier des catégories de jeu, de la participation habituelle ainsi que de la position géographique des tournois.
- **Attribution des points:** tous les joueurs parvenant en 1/8^{ème} de finale ou en 1/16^{ème} de finale, pour autant que le tableau contienne plus de 64 joueurs(*), obtiennent des points.
- En cas de tournoi progressif et de présence dans deux tableaux, il ne sera tenu compte que des points acquis dans son tableau d'origine.
- Pour obtenir des points, le joueur doit au minimum gagner **un** match.
- Au 2^{ème} w.o. dans un tournoi du circuit VS, 30 points seront retirés.

Attribution des points

Catégories	Vainqueur	Finaliste	1/2	1/4	1/8 ^{ème}	1/16 ^{ème} (*)
Toutes	40	35	30	25	20	15

Bonus

- Un bonus de 10 points est accordé pour tout joueur qui obtient des points lors des championnats valaisans d'hiver et d'été.

Catégories

Il est établi divers classements pour les catégories suivantes:

- Hommes et dames
- Catégories R1, R2, R3, R4, R5, R6 et R7.

- La licence prise en considération, pour tout le circuit VS et le «Masters», est celle de mars de l'année en cours.
- Les joueurs classés R8 et R9 intègrent la catégorie R7.
- Le numéro un valaisan est celui qui aura remporté le plus de points durant le circuit VS et le «Masters»

Qualification pour le «Masters»

Sont qualifiés pour le «Masters» en fin d'année :

- Les quatre premiers de chaque catégorie, soit 28 joueuses et 28 joueurs
- Si l'un des joueurs qualifiés décline l'invitation pour une raison ou pour une autre (blessure, absence, etc.), il sera remplacé.
- Tout joueur qualifié doit informer les responsables en cas de non-participation, sous peine d'être exclu du circuit l'année suivante.
- Les joueurs qualifiés recevront une invitation personnelle.
- En cas d'égalité à la fin du circuit, les participations aux championnats valaisans départageront les concurrents, puis le nombre de tournois joués.

Le «Masters»

- Le «Masters» se déroule en fin d'année, entre la mi-octobre et la fin novembre. Il se déroulera sous forme de poules.
- Le «Masters» est un tournoi officiel Swiss Tennis. Il compte donc pour les licences.
- Les points obtenus lors du «Masters» seront additionnés au classement «Race» et par catégorie afin de maintenir le suspense et l'intérêt aussi longtemps que possible. Les vainqueurs de chaque catégorie ne seront donc désignés qu'au terme du «Masters». On s'assure ainsi la participation d'un maximum de joueurs
- Si le nombre de joueurs est insuffisant dans une catégorie, l'ARVsT se réserve le droit de regrouper 1 ou plusieurs catégories.

Les points attribués lors du «Masters» sont les suivants:

Catégorie	Vainqueur	Finaliste	Troisième	Quatrième
Toutes	<u>70</u>	<u>50</u>	<u>30</u>	<u>20</u>